



Malgré un bon niveau d'équipements, le territoire du SCoT doit prévenir le risque de "fuite" des administrations et combler des lacunes importantes dans les domaines de l'éducation et la formation, tandis que certaines infrastructures devront être adaptées à la croissance de la population et de la fréquentation du territoire.

Compléter l'offre de formation, secondaire, professionnelle et supérieure

Compte tenu de l'évolution de la répartition scolaire sur le territoire, la construction d'un collège pourra être envisagée sur Cavalaire.

Outre l'extension, programmée, du lycée d'enseignement général de Gassin, le SCoT propose l'implantation d'un **lycée professionnel**.

Le SCoT préconise l'implantation de **formations professionnelles adaptées aux réalités socio-économiques du territoire**, en partenariat avec les collectivités compétentes (Région) et les acteurs privés.

L'implantation d'**établissements de formation supérieure** est prévue, notamment dans le pôle d'équipements des Blaquières, à Grimaud, incluant également la relocalisation de l'école primaire de Saint-Pons-les-Mûres.

D'autre part, un **Centre de formation supérieure aux métiers du tourisme** est à localiser.

Enfin les anciennes carrières du Réverdi [photo] au Plan de la Tour, doivent accueillir un site pour la **géologie universitaire**.

Conforter le niveau des équipements culturels et sportifs

Afin de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, le SCoT retient :

la création, à Cavalaire, d'un **pôle environnemental et cartographique au Domaine Foncin** [photo] ;
le confortement du **pôle d'équipements des Blaquières** à Grimaud ;

la réalisation d'un **pôle de loisir** à Ramatuelle ;

la construction, à Saint-Tropez, d'un **centre de rencontres culturelles et de séminaires** ;

la restructuration du **centre des congrès** de Cavalaire ;

un **centre de découverte du massif** à la Garde-Freinet ;

un **écomusée** à Grimaud ;

le confortement du **pôle d'équipements de Sainte-Maxime** avec la réalisation d'un centre culturel,

ainsi que le relogement des écoles intercommunales de musique et de danse dans des locaux adaptés aux besoins.

Créer des aires d'accueil pour les Gens du voyage

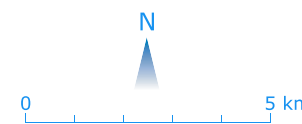
La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, s'applique aux communes de plus de 5 000 habitants (Cavalaire, Cogolin, Saint Tropez, Sainte Maxime).

En application du principe de ne pas adapter l'offre à une demande sans cesse croissante, le SCoT prévoit **3 aires d'accueil de petit passage et une aire de grand passage**, dont la localisation sera déterminée au niveau intercommunal.

La défense des services publics

Le SCoT prend sa part pour le **maintien de la présence des administrations et des services publics** (notamment de l'Etat) en mobilisant des objectifs de revitalisation des centres villes, en créant une offre de logement pour actifs, de formation, d'équipement, et de transports collectifs.

Le SCoT retient également la réalisation d'un centre de secours commun à Cogolin, Grimaud et La Mole.



- Zone urbaine
- Zone pavillonnaire
- Espace naturel
- Espace agricole
- Cours d'eau
- Réseau routier
- Pôle d'équipements
- Equipement culturel
- Equipement scolaire
- Equipement de santé
- Equipement sportif
- Equipement d'environnement
- Equipement de loisirs
- Equipement touristique
- Equipement commercial
- Equipement technique
- V Aire d'accueil des gens du voyage

- A programmer dans le cadre intercommunal :*
- V 3 aires d'accueil des gens du voyage
 - 1 aire de compostage (en fond de golfe)



Développer les équipements d'environnement et sécuriser les approvisionnements

L'**alimentation en eau potable** devra être améliorée et sécurisée par la valorisation des ressources locales (nappes phréatiques, barrage de la Verne), une meilleure gestion des réseaux, le recyclage des rejets de stations d'épuration et l'incitation au recyclage privé.

La prise en compte du coût d'adaptation de l'offre à la demande par des apports extérieurs, renforcera la nécessité de maîtriser la capacité d'accueil du territoire.

La **gestion des déchets** poursuivra sa rationalisation dans un cadre intercommunal avec la création :
- en fond du golfe, d'une plate forme de compostage des boues d'épuration, des déchets verts, de bois et des fermentescibles ménagers, en complément de celle de Sainte Maxime ;
- d'un centre de tri à La Mole et d'un centre de valorisation et d'enfouissement des déchets du bâtiment, à localiser.

Un risque de rupture dans l'**approvisionnement électrique**, dans les 10 ans à venir, conduit à rechercher un site d'implantation pour un nouveau transformateur.